

FAQ

Qu'est-ce que le Fonds de soutien aux membres de MÉMO-Qc autres que lésés médullaires ?

Ce programme de la Fondation moelle épinière et motricité Québec a comme objectif de venir en aide aux membres de MÉMO-Qc en situation de handicap autres que ceux atteints d'une lésion à la moelle épinière. En effet, Il s'agit d'un programme complémentaire au Fonds déjà existants à la Fondation MÉMO-Qc tel que le Fonds 33 et le Fonds de soutien (urgence) qui vient en aide exclusivement aux personnes lésés médullaires.

Ce programme s'adresse aux personnes ayant de la difficulté à combler un besoin important et non récurrent en lien direct avec leur handicap, lequel n'est pas couvert par les agents payeurs ou les institutions gouvernementales ou encore ne l'est que partiellement.

Le soutien financier offert vise à améliorer la qualité de vie du bénéficiaire, favoriser son autonomie, son intégration sociale, permettre son intégration au marché de travail ou son maintien à l'emploi ou son retour aux études, diminuer la charge pour son aidant-naturel ou donner un répit à la personne concernée et à son entourage.

Je veux déposer une demande mais je ne suis pas certain si elle est couverte par le Fonds de soutien. Avez-vous des exemples sur les volets admissibles ?

L'aide demandée doit soutenir le bénéficiaire à défrayer le coût :

- De services de santé ou services sociaux
- D'un équipement ou d'une aide technique
- D'accès à une ressource

*** Veuillez prendre note que le Fonds de soutien (Urgence) n'est pas conçu pour dupliquer des services déjà existants ou couverts par les agents payeurs ou les institutions gouvernementales.**

Qui est admissible au Fonds de soutien ?

Pour être admissibles les candidat(e)s doivent répondre aux critères suivants :

- Être résident au Québec
- Être membre de MÉMO-Qc pour un minimum d'un an avant la date de la demande.

- Être une personne en situation de handicap n'ayant pas une lésion médullaire.
- Avoir besoin d'un soutien financier non récurrent pour combler un besoin important en lien direct avec le handicap.

Quel est le montant alloué par le Fonds de soutien ?

Le montant **maximal** d'une aide financière est de **2000 \$**.

Comment puis-je faire une demande au Fonds de soutien ?

Pour postuler, les candidat(e)s doivent remplir le formulaire de candidature en ligne suivant : <https://forms.office.com/r/vm4WRvHQ5X>

Vous pouvez aussi retourner ce formulaire et les pièces justificatives :

- Par courriel: fondation@moelleepiniere.com
- Par télécopieur: (514) 341-8884
- Par la poste: adressée à la Fondation MÉMO-Qc au 6020 rue Jean-Talon Est, bureau 400, Montréal (QC), H1S 3B1

Est-ce qu'il y a une date limite pour déposer une demande au Fonds de soutien (Urgence) et quand vais-je recevoir une réponse?

La réception et l'analyse des demandes se fait **en continu** durant toute l'année. Une réponse écrite est envoyée dans **un délai maximum de quatre semaines** après le dépôt de la demande.

Quelles sont les pièces justificatives que je dois joindre à ma demande ?

Votre demande doit être envoyée en un seul document et inclure les pièces suivantes :

- Le formulaire (**OBLIGATOIRE**)
- L'attestation médicale émise par un(e) professionnel(le) de la santé (médecin, ergothérapeute, physiatre...) par un(e) intervenant(e) ainsi que tous autres documents qui servent de pièces justificatives doivent être claires, lisibles et compréhensibles.
- Toute autres pièces justificatives si applicable (exemple : soumission pour achat d'équipement)

Comment sont traitées les demandes reçues par le Fonds de soutien

Les demandes sont analysées par un comité composé de membres du conseil d'administration et de la direction ainsi qu'un membre expert de la communauté des

personnes handicapées. Toute demande sera traitée de façon juste, équitable et confidentielle. Une décision favorable ou défavorable sera envoyée à tous les demandeurs.

Pouvez-vous me dire si je suis admissible à une aide financière par téléphone ?

Non. Un formulaire de demande se trouve sur notre site Web et doit être rempli et envoyé à notre bureau pour analyse par le comité du programme. Il y a une grande demande de financement et nous ne pouvons malheureusement pas fournir du soutien à tous ceux et celles qui sont admissibles.

Est-ce que je peux déposer une demande pour un achat que j'ai déjà effectué ?

Non. Le Fonds de soutien n'est pas un programme de remboursement. Les articles qui ont été achetés avant l'approbation du financement par le biais de ce programme ne sont pas éligibles. Par conséquent, **le soutien financier ne sera pas offert aux personnes qui ont déjà effectué au préalable un achat d'équipement** ou d'une aide technique, le paiement d'un service rendu, les frais de l'adaptation d'un bien **sauf dans des cas exceptionnels**. Par exemple, il peut s'agir d'un achat d'un matériel ou d'un équipement très dispendieux

Si j'ai reçu une aide financière du Programme de soutien de la Fondation MÉMO-Qc dans le passé, puis-je à nouveau bénéficier de cette aide ?

Oui, vous pouvez présenter une nouvelle demande à tout moment. Le soutien financier sera basé sur les ressources disponibles au moment de la demande.

Dois-je envoyer les documents originaux lorsque je fais une demande au programme ?

Non. Le Programme de soutien de la Fondation MÉMO-Qc n'est pas responsable des documents perdus ou endommagés. Les copies de tous les documents requis doivent être envoyées au programme au moment de la demande et les originaux doivent rester en possession du demandeur. Nous vous demandons aussi de supprimer ou noircir tout numéro d'assurance sociale (S.I.N.) sur tous les documents soumis.